

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Arrondissement d'Anjou  
Direction des travaux publics

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues avant **11 heures**, à la date ci-dessous mentionnée, à l'adresse suivante : **Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, arrondissement d'Anjou, au 7701, boul. Louis-H.-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4B9 (à l'attention de madame Jennifer Poirier).**

**Catégorie :** Travaux

**Appel d'offres :** 2019-14-TR

**Descriptif :** Travaux de réfection du plafond, des éclairages, des diffuseurs et des grilles de ventilation de la bibliothèque Jean-Corbeil

**Date d'ouverture :** Le lundi 26 août 2019 à 11 heures

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [ao\\_anjou@ville.montreal.qc.ca](mailto:ao_anjou@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 5 août 2019 sur le SEAO.

**Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire :  
Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 14 août 2019 à 14 h 00, à l'adresse courriel suivante :  
[ao\\_anjou@ville.montreal.qc.ca](mailto:ao_anjou@ville.montreal.qc.ca).

Les visites auront lieu du 6 au 16 août 2019 inclusivement, selon l'horaire suivant : de 9 h 00 à 11 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 5 août 2019

Jennifer Poirier  
Secrétaire d'arrondissement

---

Journaux de publication : Le Devoir\_\_